



AFFAIRES MUNICIPALES

SERVICES MUNICIPAUX ET COVID-19

Centre municipal | 204, rue Principale

La porte demeure verrouillée. SVP sonnez pour que l'on vous ouvre et que nous puissions gérer les déplacements de manière sécuritaire.

Salle communautaire | 9, rue de l'École

Aires de jeux, de repos et installations sportives Rue de l'École et intersection des routes 205/207

Ouverture complète.

Bibliothèque Armand-Miller | 9 rue de l'École

Ouverture partielle. Voyez à la page 4 les services disponibles et les modalités d'accès.

HORAIRE | INSPECTRICE MUNICIPALE

À compter de septembre, Mme Vicky Fontaine sera présente les lundis et les mercredis de 9 h à 16 h, et les vendredis de 9 h à midi. Pour la joindre : 450 427-3987 ou par courriel à inspecteur.sainturbainpremier@videotron.ca.

CONGÉ DE L'ACTION DE GRÂCE

Veillez noter que les services municipaux seront fermés lundi le **12 octobre** à l'occasion de l'Action de grâce. Nous serons de retour mardi le 13 octobre, selon l'horaire habituel.



ACTUALITÉS

MERCI À NOS BÉNÉVOLES...

Nos bénévoles sont des personnes généreuses et très dévouées à la communauté de Saint-Urbain-Premier. Malgré leurs occupations professionnelles et familiales, ils consacrent temps et énergie à l'amélioration du bien-être de leurs concitoyens.

Depuis le début de la pandémie, leurs tâches sont encore plus ardues.

Même si on les voit peu, nos bénévoles sont bien présents et à l'œuvre : certains veillent aux besoins alimentaires des personnes en difficulté, d'autres offrent des divertissements ou encore, mènent à terme des projets qui ont un réel impact sur notre qualité de vie.



INAUGURATION DES INSTALLATIONS EXTÉRIEURES RÉCRÉATIVES ET D'ENTRAÎNEMENT

Le 30 août avait lieu l'inauguration des installations extérieures récréatives et d'entraînement. Pour le Comité des Loisirs, il était primordial de souligner le travail accompli et de remercier ses précieux partenaires et collaborateurs : la MRC de Beauharnois-Salaberry, la Caisse de l'Ouest de la Montérégie et la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, sans qui le projet n'aurait pu être réalisé. Le comité souhaitait également remercier toute la population pour la confiance qu'elle lui a accordé. L'inauguration fut une belle réussite. Vous avez été nombreux à assister à l'événement et à célébrer cet accomplissement, lors duquel nos élus ont partagé de manière très touchante leur appréciation du projet et du travail réalisé. Plusieurs démonstrations des équipements ont aussi été présentées. Nous espérons que la population de Saint-Urbain-Premier et des environs aura beaucoup de plaisir à utiliser les installations.



Administrateurs du Comité des Loisirs : Martine Faille-Daoust, Daniel Marchand, Lyne Perras, Anik Lacelle, Lucien Thibault et Geneviève Hotte-Vaudry | Crédit photo : Jeannine Haineault, INFOSuroit.com

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2019

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, je fais rapport des faits saillants du rapport financier 2019 et de l'auditeur indépendant 2019.

1. Les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier au 31 décembre 2019. Ils sont consolidés avec ceux de la Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée-de-Châteauguay.

2. L'excédent des revenus sur les dépenses (charges) de la Municipalité résulte en un surplus de 59 872 \$ pour l'année 2019.

3. Les revenus réels comparés aux revenus budgétés 2019

Revenus réels	1 874 626 \$
Revenus budgétés	1 763 872 \$
Écart	110 754 \$

Principales explications

Subventions (SQ, matières résiduelles)	56 664 \$
Droits de mutation	58 331 \$
	114 995 \$

4. Les dépenses (charges) réelles de la Municipalité comparées aux dépenses (charges) budgétées 2019.

Dépenses réelles	2 041 270 \$
Dépenses budgétées	1 639 092 \$
Écart	402 178 \$

Principales explications

Amortissements	326 725 \$
Transport	38 516 \$
Hygiène du milieu (Sinistre secteur Forgeron)	21 684 \$
	386 925 \$

5. Les surplus accumulés (excédents), fonds de roulement et réserves

5.1 Surplus non affectés

Au 31 décembre 2018	322 839 \$
Au 31 décembre 2019	308 215 \$
Variation de	(14 624 \$)

5.2 Fonds de roulement

Au 31 décembre 2018	6 102 \$
Au 31 décembre 2019	11 593 \$
Variation de	5 491 \$

5.3 Réserve d'assainissement

Cette réserve est mise en place en prévision du traitement des boues accumulées dans les étangs aérés. Cette réserve est totalement financée par une tarification spécifique et exclusive aux résidents utilisateurs du réseau d'égouts.

Au 31 décembre 2018	29 531 \$
Au 31 décembre 2019	34 997 \$
Variation de	5 466 \$

5.4 Réserve biométhanisation

Cette réserve est mise en place en prévision de l'acquisition des bacs bruns, nécessaire lors de l'implantation du traitement des déchets organiques. Cette réserve est totalement financée par des redevances qui proviennent du gouvernement du Québec.

Au 31 décembre 2018	47 287 \$
Au 31 décembre 2019	36 936 \$
Variation de	(10 351 \$)

6. Suivi des surplus (excédents) de fonctionnement accumulés

Total des surplus (excédents) de fonctionnement accumulés de la Municipalité à l'exception de la réserve « assainissement » et de la réserve « biométhanisation »

Au 31 décembre 2018	327 339 \$
Au 31 décembre 2019	340 010 \$
Variation	12 671 \$

7. Principales activités d'investissement

7.1 Camion voirie

Paielement de :	53 982 \$
Financé par : excédent de fonctionnement non affecté	53 982 \$

Le rapport financier 2019 détaillé est public et disponible pour consultation au centre municipal durant les heures régulières de bureau.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.



Réjean Beaulieu
Maire

COLLECTE DES BRANCHES

29 septembre au 2 octobre

Consigne à respecter : déposer les branches en bordure de route la veille du début de la collecte.



COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

**7 octobre, 4 novembre
et 2 décembre**

Nous profitons de l'occasion pour remercier les agriculteurs qui participent à cette collecte.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

13 octobre, si la situation avec la COVID-19 le permet.

Qu'est-ce qu'un encombrant?

Article ménager dont les dimensions excèdent celles d'un bac à déchets.

MATIÈRES ACCEPTÉES (liste non exhaustive)

Bains (acrylique ou fibre de verre) - Boyaux d'arrosage - Couvre-planchers en vinyle - Filtres de piscine en plastique (vidés) - Grands objets en plastique (meubles, jouets) - Matelas - Meubles - Tapis - Stores - Électroménagers

MATIÈRES REFUSÉES (liste non exhaustive)

Ampoules (lampes, lumières) - Animaux morts - Appareils fonctionnant à l'essence (tondeuses, souffleuses) - Cendres - Gravats, sable, asphalte - Matières recyclables / matières compostables et résidus verts / Terre (contaminée ou non) - Ordures ménagères - Pièces de voiture / Pneus - Produits électroniques - Résidus domestiques dangereux - Résidus de construction, dont le bois - Sacs de plastique opaques - Vêtements et textiles

VOS ENCOMBRANTS SONT TOUJOURS EN BON ÉTAT?

Ils peuvent alors être utiles à d'autres personnes. Consultez le bottin des récupérateurs pour savoir où les acheminer : <http://bit.ly/bottin-des-recuperateurs>.

Consigne à respecter : déposer les objets en bordure de route 24 h à l'avance pour limiter les risques de contamination.



PROFITEZ DE VOTRE BAC BRUN POUR COLLECTER LES FEUILLES MORTES ET AUTRES RÉSIDUS VERTS

Si vous manquez d'espace dans votre bac brun pour vos feuilles, vous pouvez disposer vos surplus dans des contenants autorisés. Ils sont acceptés en tout temps lors de la collecte régulière du bac brun.

CONTENANTS AUTORISÉS

- Sacs de papier sans attache, sans bande autocollante et sans élastique
- Poubelles fermées (max. 100 L) et/ou bacs roulants identifiés d'un « V » bien visible



CONTENANTS ET MATIÈRES REFUSÉS

- Aucun sac de plastique n'est accepté.
- Les ballots de branches ne sont pas collectés. Les branches de plus de 1 cm de diamètre doivent être déposées en bordure de rue lors de la collecte spéciale saisonnière.



Consignes à respecter :

- Votre bac brun doit être placé en bordure de rue pour que les surplus soient collectés.
- Un espace de 60 cm doit être laissé entre le bac et les contenants utilisés pour les surplus.



DES RÉNOS EN VUE ?

La MRC de Beauharnois-Salaberry gère différents programmes de soutien à la rénovation qui sont exclusivement accessibles aux cinq municipalités rurales de son territoire. Parmi ces programmes, **RénoRégion**, qui rejoint un grand bassin de clientèle. Toutes les informations ici :

<http://bit.ly/MRC-BS-renoregion>
450 225-0870

COMMENT RÉSERVER?

1. Consultez la liste par catégorie et titres ou par catégorie et auteurs sur le site web municipal <http://saint-urbain-premier.com/bibliotheque.html>.
2. Notez les livres (titre et auteur) que vous souhaitez emprunter.
3. Réservez, au choix :
 - * par courriel à biblio.armandmiller@gmail.com
 - * par Messenger sur la page Facebook municipale en laissant votre téléphone/courriel
 - * par téléphone au 450 427-3079
4. Réservez avant le mercredi pour récupérer votre commande le mercredi de la semaine suivante. Les prêts sont pour 3 semaines.
5. Vous pouvez avoir un maximum de 5 livres en emprunt (ceux que vous avez + votre réservation). **Important** : considérez que les livres que vous rapportez le jour même du ramassage de votre nouveau prêt sont réputés être toujours en votre possession, car il ne seront pas retirés de votre dossier d'emprunt informatique avant au moins 72 heures.
6. Un bénévole communiquera avec vous pour confirmer votre réservation. La bibliothèque sera ouverte selon un horaire restreint. Il sera très important de respecter ce rendez-vous pour la sécurité de tous.
7. Pour renouveler un prêt, suivez la même procédure que pour une réservation.
8. Si vous avez en votre possession des prêts en retard, il est possible qu'un nouveau prêt vous soit refusé tant que vous n'aurez pas retourné les livres en retard.

RÉCUPÉRER VOS LIVRES RÉSERVÉS

Les mercredis, de 18 h 30 à 19 h 30

1. Présentez-vous à la bibliothèque et suivez les règles de sécurité de base :
 - * Distanciation de 2 mètres
 - * Toussez dans votre coude
 - * Portez un couvre-visage (obligatoire)
 - * Si vous êtes malade, restez à la maison
2. Suivez le sens des flèches en tout temps.
3. Jamais plus d'une personne à la fois dans le vestibule.
4. Aucun citoyen n'est admis dans la bibliothèque. Le bénévole vous remettra les livres que vous aurez réservé dans un sac.
5. Sur place, ne demandez pas un autre livre au bénévole, car ce sera refusé. Réservez plutôt votre nouvelle demande selon les instructions citées plus haut.
6. Quittez et ne restez pas dans la file de sortie.

Merci de respecter les consignes

pour la sécurité de tous.

Bonne lecture et au plaisir de vous servir!

En réservant,
vous pouvez
suggérer de
nouvelles
acquisitions!

RETOURNER VOS LIVRES EN PRÊT

Vous avez des livres empruntés en votre possession? Merci de les retourner le plus rapidement possible afin que nous puissions les rendre disponibles. Nous rappelons que vous pouvez déposer vos livres empruntés 24/24 et 7/7 dans la chute prévue à cet effet à l'extérieur de la bibliothèque.

1. Vous pouvez retourner les livres empruntés en tout temps en les déposant dans la chute située sur le mur extérieur de la bibliothèque.
2. Ne remettez pas vos livres au bénévole à l'intérieur.
3. Ne lavez/désinfectez pas les livres, ni avant, ni après leur usage, au risque de les abîmer. Sachez qu'à leur retour, ils resteront en isolement pour 72 heures avant d'être manipulés par un bénévole qui porte des gants.

Malgré les contraintes de la pandémie,
le comité d'acquisition de la bibliothèque
travaille fort afin de vous offrir des nouveautés
littéraires qui sauront certainement vous
informer, vous divertir et vous charmer.





ACTIVITÉS SPORTIVES AUTOMNE 2020

IL RESTE ENCORE QUELQUES PLACES. COMMUNIQUEZ AVEC LE COMITÉ DES LOISIRS VIA SA [PAGE FACEBOOK](#) OU PAR [COURRIEL](#).

BADMINTON

Du 14 septembre au 11 décembre
à l'exception du 1^e octobre

13 semaines

Salle communautaire | 9, rue de l'École

Les lundis de 18 h à 22 h

Les mardis de 21 h à 22 h

Les mercredis de 18 h à 19 h

Les mercredis de 20 h 30 à 21 h 30

Les jeudis de 18 h à 22 h

Location d'un terrain : 80 \$ pour 1 heure

ENTRAÎNEMENT EXTÉRIEUR

AVEC LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les jeudis du 17 septembre

au 5 novembre | 8 semaines

Parc Jean-Guy Ste-Marie | rue de l'École

Groupe débutant 18 h 30

Groupe intermédiaire et avancé 19 h 30

Gratuit

Réservation de votre place

hebdomadairement sur la page

Facebook du Comité des Loisirs

YOGA

Les mercredis de 19 h 05 à 20 h 20

Du 16 septembre au 9 décembre

13 cours

Salle communautaire | 9, rue de l'École

Les vendredis de 9 h 30 à 10 h 45

Du 18 septembre au 11 décembre

13 cours | Maximum de 6 inscriptions

Centre municipal | 204 rue Principale

Résident: 130 \$ | Non-résident: 140 \$

Professeure: Stéphanie Grégoire

BINGO

Jeudi 1^e octobre à 19 h 30

Salle communautaire, 9, rue de l'école

Les consignes sanitaires en vigueur
seront respectées

500 \$ en lots

4 \$ pour 4 cartes (bingo régulier)

1 \$ la carte pour tours spéciaux



Rallye automobile



Comité des Loisirs Saint-Urbain-Premier

19 septembre 2020

 comiteloisirssup

Bon rallye à tous
les participants!

Plusieurs véhicules
circuleront sur nos routes
cette journée-là.
Soyez vigilants!

Prenez note que les
participants sont avisés
de faire preuve de la plus
grande prudence.



Tu es étudiant.e au cégep/université ?

Tu n'as pas accès à la
HAUTE VITESSE
pour suivre tes cours?

Ta municipalité voudrait t'aider !

Dis-nous qui tu es et
quels sont tes besoins



450 427-3987 sainturbainpremier@videotron.ca

L'aide offerte pourrait, par exemple, prendre la forme d'un local mis à ta disposition avec une connexion Internet haute vitesse!

LA MAISON DES JEUNES L'ENTRACTE REPREND SON HORAIRE RÉGULIER

Pour les jeunes de 12 à 17 ans.

Mercredis et jeudis de 15 h 30 à 20 h 30
vendredis de 15 h 30 à 22 h | samedis de 15 h à 22 h

La MDJ est un lieu de rencontre animé où les jeunes, au contact d'adultes significatifs, peuvent être outillés pour devenir des adultes critiques, actifs et responsables. Les jeunes peuvent s'impliquer de diverses façons.

La MDJ accepte les dons. Pour tout montant de 25 \$ et plus, un reçu de charité peut être émis. Pour les dons de matériel ou de contenants consignés, svp appeler avant.

Information :

450 427-0969 | [Facebook MDJENTRACTE](https://www.facebook.com/MDJENTRACTE) | 164A, boul. Saint-Joseph, Sainte-Martine



AIDE HORS SAISON AUX IMPÔTS

Le Centre d'action bénévole du Grand Châteauguay offre de l'aide aux personnes à revenus faibles ou modestes pour la préparation de leur déclaration d'impôts 2019 et antérieures.

Remise de vos documents **avant le 10 décembre** au 10, rue Gilmour, à Châteauguay, du lundi au jeudi, de 10 h à midi et de 13 h à 15 h.

Information : 438 396-9215 | www.cabgc.org



DANS MON PANIER...
JE SOUTIENS LES COMMERCE LOCAUX

achatlocalbhs.com

CONSEIL MUNICIPAL

Réjean Beaulieu, maire

Conseillers municipaux

Patrice Boisjoli Nicole Ste-Marie
Daniel Marchand Lucien Thibault
Sylvain Roy

CENTRE MUNICIPAL

204, rue Principale
Saint-Urbain-Premier (Québec) J0S 1Y0
Téléphone : 450 427-3987
Télécopieur : 450 427-2056

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi
8 h 30 à midi et 13 h à 16 h 30
Vendredi, 8 h 30 à midi

Inspectrice municipale :

Lundi et mercredi de 9 h à midi et 13 h à 16 h
Vendredi de 9 h à midi

PERSONNEL PERMANENT

Charles Whissell

Directeur général par intérim

dg.sainturbainpremier@videotron.ca

Sylvie Lelaure

Adjointe à la direction générale

sainturbainpremier@videotron.ca

Martin Bujold

Travaux publics et assainissement

voirie.sainturbainpremier@videotron.ca

Philippe Thibault, directeur

Service de sécurité incendie

incendie.sainturbainpremier@videotron.ca

Vicky Lafontaine

Inspectrice municipale

inspecteur.sainturbainpremier@videotron.ca

BIBLIOTHÈQUE ARMAND-MILLER

9, rue de l'École

Saint-Urbain-Premier (Québec) J0S 1Y0

Téléphone : 450 225-4976

biblio.armandmiller@gmail.com

Heures d'ouverture

Mercredi de 18 h 30 à 19 h 30

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances régulières du conseil municipal ont lieu au 204, rue Principale. Celles-ci débutent à 20 h. L'ordre du jour est rendu disponible à l'ouverture de la séance du conseil. Les dates pour 2020 sont :

13 janvier	13 juillet
10 février	10 août
9 mars	8 septembre (mardi)
13 avril	13 octobre (mardi)
11 mai	9 novembre
8 juin	14 décembre

ORGANISMES DU MILIEU

Consultez le *Répertoire des organismes* sous la rubrique Vie communautaire de notre site Internet.

www.saint-urbain-premier.com



© Municipalité de Saint-Urbain-Premier